



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO



L'OMC et les Objectifs du Millénaire pour le développement



L'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) est l'Organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges ainsi que l'égalité de conditions entre tous ses Membres. Elle cherche à placer les besoins et les intérêts des pays en développement au centre de son programme de travail.

Les **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD) établis par les Nations Unies sont huit objectifs de développement international que les 192 membres de l'ONU et un certain nombre d'organisations internationales sont convenus d'atteindre d'ici à 2015 afin de mettre un terme à la pauvreté. Il s'agit notamment de la diminution de l'extrême pauvreté, de la réduction des taux de mortalité infantile, de la lutte contre les épidémies telles que le VIH/SIDA, et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

L'OMC est principalement concernée par l'**OMD 8**, à savoir la construction d'un partenariat mondial pour le développement. Cependant, ses activités se rapprochent également d'autres objectifs tels que l'OMD 1, qui vise à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim. En fait, les OMD ne peuvent pas être pris isolément, ils sont tous liés entre eux.

	Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim Cible 1a: Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour Cible 1b: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif Cible 1c: Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
	Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous Cible 2a: Donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
	Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Cible 3a: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
	Objectif 4: Réduire la mortalité infantile Cible 4a: Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
	Objectif 5: Améliorer la santé maternelle Cible 5a: Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle Cible 5b: Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015
	Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies Cible 6a: Enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle Cible 6b: D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA Cible 6c: Maîtriser le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle
	Objectif 7: Préserver l'environnement Cible 7a: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles Cible 7b: Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 Cible 7c: Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base Cible 7d: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis
	Objectif 8: Mettre en place un partenariat pour le développement Cible 8a: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Cible 8b: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) Cible 8c: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement Cible 8d: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement Cible 8e: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement Cible 8f: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

L'OMC et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Le commerce international peut engendrer croissance économique et développement, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est à l'avant-garde des efforts déployés pour que cela se concrétise dans les pays en développement. En réalité, c'est là toute la raison d'être de l'OMC et des négociations commerciales du Cycle de Doha. Les avantages en matière d'économie et de développement découlant du système commercial multilatéral peuvent contribuer grandement à aider les pays à atteindre les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU, qui vise à réduire l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Cette brochure présente la relation entre l'OMC et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) établis par les Nations Unies. Elle examine comment la réalisation de ces objectifs est favorisée par :

- la participation des pays en développement au système commercial multilatéral;
- les négociations du Cycle du développement de Doha, qui visent à corriger certains déséquilibres des règles commerciales ayant entravé l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale;
- l'initiative «Aide pour le commerce», dont l'objectif est d'aider les pays en développement à participer au commerce international et à récolter les avantages qui en découlent;
- les efforts déployés pour accroître l'accès à des médicaments abordables dans les pays en développement.

Un partenariat mondial

Les travaux de l'OMC sont pertinents pour la réalisation d'un certain nombre d'OMD, mais les activités principales de l'organisation relèvent plus particulièrement de l'OMD 8, qui vise à établir un partenariat mondial pour le développement. Cet OMD part du constat suivant: pour que les pays les plus pauvres atteignent les autres OMD, il est important de créer un environnement international qui facilite leur réalisation d'ici à 2015.

L'OMD 8 est donc un élément important de la structure globale des OMD. Bien que tous les OMD soient importants pour aider les pays à atteindre un niveau de développement propice à l'élimination de l'extrême pauvreté, l'OMD 8 est la condition préalable de la viabilité de tous ces objectifs sur le long terme.

L'OMD 8 reconnaît que la capacité des pays en développement d'atteindre des niveaux de croissance durables repose souvent sur l'environnement international dans lequel ils évoluent. En œuvrant à la création d'un système commercial multilatéral stable et ouvert, l'OMC peut contribuer de façon cruciale

à la mise en place d'un environnement mondial plus favorable aux pays en développement.

L'idée d'un «partenariat mondial» est garantie par le mandat de l'OMC, qui prescrit la recherche d'une cohérence internationale dans l'élaboration des politiques économiques. Le mandat initial recommande spécifiquement la coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, mais au fil des années l'OMC a élargi son champ d'action pour inclure la coopération avec le système des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires internationaux, sur un large éventail de questions. Même si l'ampleur d'une telle coopération peut varier, cette coordination favorise le développement d'une approche globale face aux problèmes mondiaux complexes et peut avoir des répercussions positives sur la réalisation de l'OMD 8.



OMD 8: Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement

Cible A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Cible B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)

Cible C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

Cible D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement

Cible E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous



Les six cibles identifiées dans le cadre de l'OMD 8 démontrent que la communauté internationale voit dans l'ouverture des échanges un important facteur de développement. Pour que le commerce engendre effectivement une croissance économique réelle, il doit être «ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire», comme l'indique la cible A. Cela correspond à l'activité principale de l'OMC, à savoir la réglementation du commerce international, la réduction des obstacles au commerce et la garantie d'une égalité des conditions entre tous les Membres.

Les six cibles identifiées dans le cadre de l'OMD 8 démontrent que la communauté internationale voit dans l'ouverture des échanges un important facteur de développement

En outre, l'ouverture des échanges encouragée par l'OMC prend en compte les problèmes de développement auxquels font face un grand nombre de ses Membres. Il est largement reconnu qu'en matière de concurrence internationale, les pays les plus pauvres doivent surmonter des obstacles bien plus graves et complexes que les pays développés. Les Membres de l'OMC s'emploient donc à garantir que les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), participent à la croissance du commerce international conformément à leurs besoins en matière de développement économique.

Conformément à la cible B de l'OMD 8 – c'est-à-dire répondre aux besoins particuliers des PMA – l'OMC s'emploie aussi à accroître les avantages dont peuvent bénéficier les plus pauvres de ses Membres. L'OMC, lorsqu'elle élabore ses règles, reconnaît les contraintes en matière de capacités auxquelles se heurtent ces pays lorsqu'il s'agit de prendre des engagements liés au commerce. Elle s'efforce donc de prévoir des flexibilités et une marge de manœuvre appropriées pour les PMA. L'OMC travaille en étroite collaboration avec les PMA et avec d'autres organisations internationales en vue de faire en sorte que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, que la Turquie accueillera en 2011, donne un résultat positif.

L'OMC dispose également d'un programme de travail pour les petits États insulaires en développement et contribue régulièrement aux efforts internationaux visant à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral – conformément à la cible C de l'OMD 8.

En accord avec la cible E (rendre les médicaments disponibles et abordables dans les pays en

développement), les Membres de l'OMC sont convenus de modifier les règles de l'OMC en vue d'améliorer l'accès des pays en développement aux médicaments essentiels, favorisant ainsi l'action nationale et internationale plus large qui vise à remédier aux problèmes de santé publique (voir page 10).

L'OMC rejoint en partie la cible F (faire en sorte que les nouvelles technologies soient à la portée de tous), par le biais de ses travaux visant à augmenter les apports de technologie aux pays en développement. En identifiant la technologie et l'innovation comme des facteurs essentiels de croissance économique, l'OMC a démontré que l'innovation technologique et son transfert pouvaient considérablement faciliter la réalisation des OMD. Les Membres continuent d'étudier les mesures spécifiques qui pourraient être prises dans le cadre du mandat de l'OMC pour accroître les apports de technologie aux pays en développement.

Commerce et développement

Étant donné que la majorité des Membres de l'OMC sont des pays en développement, l'un des principaux axes de travail de l'Organisation consiste à faire en sorte que ces pays tirent profit de leur participation au commerce international et du système commercial multilatéral.

L'Accord instituant l'OMC reconnaît qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour garantir que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, participent à la croissance du commerce international. Cette nécessité est réaffirmée dans la Déclaration ministérielle de Doha de 2001, point de départ des négociations commerciales multilatérales actuelles. Ces négociations, connues sous le nom de Programme de Doha pour le développement (PDD), constituent le cœur de la contribution apportée par l'OMC à la réalisation des OMD.

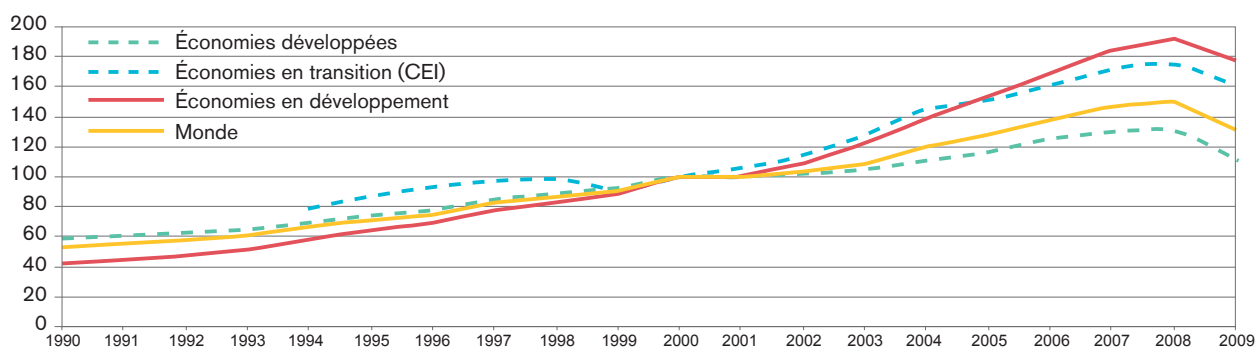
L'Accord instituant l'OMC reconnaît qu'«il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique»

Au fil des années, l'ouverture des échanges a considérablement contribué à améliorer la participation des pays en développement à l'économie mondiale.



GRAPHIQUE 1: Volume des exportations des pays développés, des pays en développement et des économies en transition: 1990-2009

(Index, 2000=100)



Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC

Le graphique 1 montre que de 1990 à 2008, le volume des exportations des pays en développement a augmenté de façon continue, plus rapidement que les exportations des pays développés ou de toutes provenances, tout comme la part des exportations des pays en développement dans la valeur des exportations mondiales totales. À titre d'exemple, entre 2000 et 2008, le volume des exportations des pays en développement a presque doublé, tandis que les exportations mondiales n'ont augmenté que de 50 pour cent (comme l'ensemble du monde, les pays en développement ont vu leurs exportations reculer en 2009, en raison de la crise financière et économique mondiale).

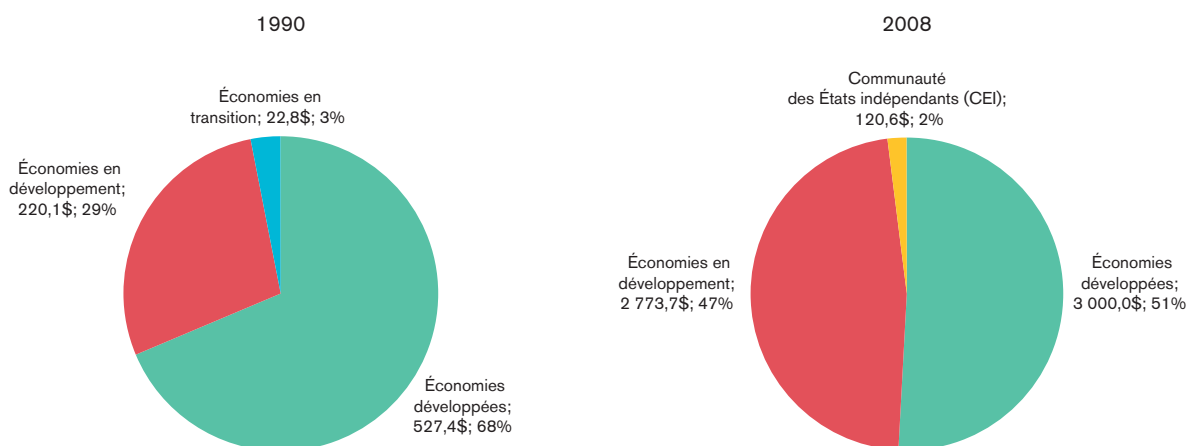
Le commerce entre les pays en développement, appelé commerce Sud-Sud, a également connu une croissance marquée: la part des exportations des pays en développement destinée à des pays en développement est passée de 29 pour cent en 1990 à 47 pour cent en 2008 (voir graphique 2).

De fait, même pendant la récente crise économique, la baisse de la valeur des exportations des pays en développement a été moins importante que celle des exportations des pays développés. À titre d'exemple, par rapport au premier trimestre de l'année 2007, les exportations des pays en développement et des pays développés ont reculé de 28 et 35 pour cent respectivement au cours du deuxième trimestre de l'année 2009.¹ En outre, la valeur des exportations des pays en développement a commencé à diminuer seulement au troisième trimestre de l'année 2008, tandis que pour les pays développés cette tendance s'est amorcée un trimestre plus tôt. Il faut également souligner que les exportations des pays en développement ont mieux résisté à la crise, comme en témoigne leur reprise plus soutenue. Par exemple, au quatrième trimestre de 2009, la valeur des exportations des pays en développement a de nouveau atteint son niveau du troisième trimestre de 2007, alors que la

1 Variation annuelle en pourcentage.

GRAPHIQUE 2: Exportations des économies en développement par destination, 1990 et 2008

(en milliards de dollars EU et pourcentage)



Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

valeur des exportations des pays développés atteignait seulement son niveau du premier trimestre de 2007.

Cependant, tous les pays en développement ne participent pas de façon égale au commerce international. Le graphique 3 illustre la répartition par région des exportations des pays en développement. L'Asie est sans conteste la plus importante région exportatrice du groupe des pays en développement, avec une part dans les exportations mondiales qui est passée de 10 pour cent en 1990 (335 millions de dollars EU) à 21 pour cent (2 603 millions de dollars EU) en 2009. En revanche, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales reste la plus faible: 3 pour cent en 1990 tout comme en 2009. À l'instar de l'Afrique, l'Amérique latine et le Moyen-Orient n'ont pas vu leur part dans les exportations mondiales augmenter de façon significative entre 1990 et 2009. Parallèlement, la valeur des exportations de ces trois régions a effectivement augmenté sur cette période. Les exportations de l'Afrique, par exemple, sont passées de 106 millions de dollars EU en 1990 à 379 millions de dollars EU en 2009. Quant aux exportations des PMA, elles représentaient seulement 2,8 pour cent de la valeur des exportations des pays en développement en 2009. Cette part n'a pratiquement pas évolué depuis 1990, bien que les exportations des PMA aient bel et bien augmenté en valeur, passant de 18 millions de dollars EU en 1990 à 125 millions de dollars EU en 2009.

Les efforts doivent être accentués, notamment en matière de réduction des obstacles au commerce, si l'on veut garantir une plus large participation des pays en développement au commerce international. Il s'agit d'un point particulièrement important compte

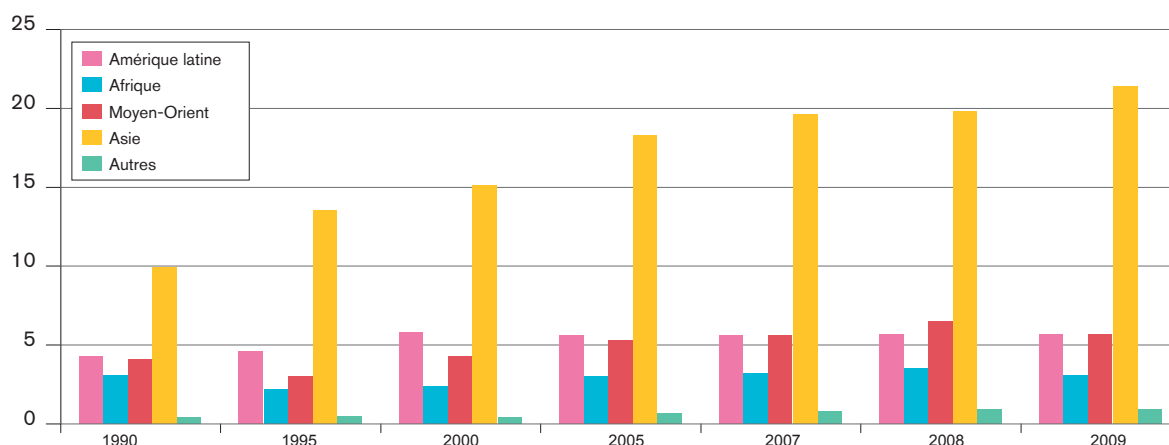
tenu de la relation entre le commerce et la croissance économique.

L'aboutissement du Cycle de Doha représenterait un grand pas en avant. Grâce à l'incidence considérable qu'il aurait sur l'ouverture des échanges et sur le renforcement des disciplines dans des domaines tels que celui des subventions, les pays en développement bénéficieraient d'opportunités importantes pour augmenter leur part du commerce mondial, et seraient alors mieux en mesure d'utiliser le commerce comme moteur de croissance, de développement et de réalisation des OMD.

Programme de Doha pour le développement

À la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, les Ministres ont reconnu le rôle central que pouvait jouer le commerce international dans la promotion du développement économique. Prenant acte du fait que la majorité des Membres de l'OMC sont des pays développés, ils sont convenus de continuer à faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique. Ainsi, en lançant le Programme de Doha pour le développement (PDD), ils ont placé les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des négociations. En outre, des efforts spécifiques sont déployés dans le cadre des négociations en vue de répondre aux besoins des PMA ainsi qu'à ceux des «petites économies vulnérables».

GRAPHIQUE 3: Part des économies en développement dans la valeur des exportations mondiales, par région: 1990 à 2009 (pour cent)



Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

«La majorité des Membres de l'OMC sont des pays en développement. Nous visons à mettre leurs besoins et leurs intérêts au centre du Programme de travail adopté dans la présente déclaration»

Déclaration ministérielle de Doha, novembre 2001

L'un des enjeux fondamentaux du Cycle de négociations de Doha est de remédier à certains des déséquilibres des règles commerciales qui font entrave aux exportations des pays en développement. Il s'agit de veiller à ce que les règles à l'étude offrent aux pays en développement de réels débouchés et dès lors, des possibilités d'accroître leur développement et d'améliorer leurs perspectives de croissance. La dimension développement se retrouve dans tous les domaines de négociation. Une fois le Cycle de Doha conclu, le système commercial multilatéral sera plus ouvert – en particulier pour les exportations des pays en développement – et disposera d'une structure normative renforcée qui sera davantage équilibrée, en particulier du point de vue des intérêts et des préoccupations des pays en développement. Il existe par conséquent une corrélation évidente entre la conclusion des négociations de Doha et la réalisation de l'OMD 8.

Les indicateurs OMD officiels, conçus pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, rendent clairement compte de l'importance d'un meilleur accès aux marchés pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. Ils comprennent: 1) un accès en franchise de droits accru pour les pays en développement, 2) une

réduction des droits de douane (en particulier pour les produits agricoles, les textiles et les vêtements), et 3) une réduction des subventions faussant les échanges accordées par les pays développés. Tous ces éléments sont présents dans les Accords de l'OMC et font l'objet de négociations. Ainsi, une conclusion positive du Cycle de Doha permettrait dans une large mesure de répondre aux besoins des pays en développement et contribuerait sensiblement à la réalisation de l'OMD 8.

Une conclusion positive du Cycle de Doha répondrait aux besoins des pays en développement et contribuerait sensiblement à la réalisation de l'OMD 8

La conclusion du Cycle du développement de Doha permettrait de remédier aux distorsions des échanges affectant le secteur de l'agriculture au détriment des pays en développement qui sont nombreux à disposer d'un avantage comparatif dans ce secteur. Les OMD identifient également l'agriculture comme un secteur important, dans lequel des progrès en matière de développement peuvent être accomplis. Un secteur de l'agriculture plus ouvert permettrait également de diversifier la production agricole dans les pays en développement. Les PMA bénéficieront en outre d'une décision prise par les Membres de l'OMC d'accorder à leurs produits un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (voir encadré 1).

Le secteur agricole est depuis longtemps un secteur très protégé dans de nombreux pays. L'agriculture contribue de façon non négligeable à l'économie dans bien des pays en développement, mais nombre de

Encadré 1: Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA

Les PMA aspirent depuis longtemps à obtenir, dans le cadre du système commercial multilatéral, un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour leurs produits, ce qui constitue d'ailleurs l'objectif commun de la communauté internationale, ainsi qu'elle l'a exprimé dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lors du lancement du Cycle de Doha en novembre 2001, les Membres de l'OMC ont pris l'engagement d'atteindre l'objectif consistant à accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent aux produits des PMA. Sur la base de cet engagement, ils sont convenus, à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, que les pays développés Membres de l'OMC accorderaient un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour au moins 97 pour cent des produits originaires des PMA. Les pays en développement Membres, dans la limite de leurs capacités, ont aussi été invités à accorder un accès aux marchés FDSC pour les produits des PMA.

Même si la plupart des pays développés Membres ont déjà atteint le seuil fixé et accordent effectivement un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent à 97 pour cent des produits originaires des PMA, l'un des avantages notables que les PMA retireront de la conclusion du Cycle de Doha est que tous les pays développés Membres seront tenus de respecter cet engagement. Cette démarche, qui augmente «la proportion du total des importations – admises en franchise de droits – des pays développés en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés», contribue directement à la réalisation de l'OMD 8. En outre, quelques pays en développement Membres ont aussi pris des initiatives destinées à offrir un accès en franchise de droits et sans contingent aux PMA. Compte tenu de l'importance croissante des marchés des pays en développement comme destination pour les exportations des PMA, ces initiatives sont également très susceptibles de favoriser l'expansion du commerce Sud-Sud.

Les règles d'origine préférentielles, sur lesquelles s'appuient les arrangements commerciaux préférentiels, y compris les concessions tarifaires, sont un autre élément important de la Décision de Hong Kong. Les Membres ont souligné la nécessité de veiller à ce que ces règles «applicables aux importations en provenance des PMA soient transparentes et simples, et contribuent à faciliter l'accès aux marchés».

producteurs agricoles dans le monde sont défavorisés par l'environnement commercial mondial à cause des obstacles tarifaires élevés et de la concurrence des producteurs qui reçoivent un soutien interne ou un soutien lié aux exportations substantiel – en particulier dans les pays développés. Avant le lancement du Cycle de Doha déjà, les Membres de l'OMC s'étaient engagés à instaurer, à long terme, un système commercial équitable et orienté vers le marché pour les produits agricoles. Le Cycle de Doha a renforcé cet engagement en prévoyant la poursuite des négociations entre les Membres en vue de réaliser cet objectif. Dans le cadre du Cycle de Doha, les obstacles tarifaires et le soutien interne faussant les échanges seront en effet considérablement réduits dans le secteur de l'agriculture. En outre, les Membres de l'OMC sont convenus, dans le cadre du paquet global, d'éliminer complètement les subventions à l'exportation pour les produits agricoles.

D'importantes possibilités d'accès aux marchés pourraient de même être offertes aux pays en développement dans le domaine des produits non agricoles. Le commerce des produits industriels représente plus de 90 pour cent du commerce mondial des marchandises et englobe certains produits essentiels dont l'exportation présente un intérêt pour de nombreux pays en développement. Grâce aux précédents cycles de négociations commerciales, les droits de douane des pays développés sur les produits industriels sont aujourd'hui relativement bas en moyenne. Toutefois, cette moyenne masque souvent les droits élevés qui continuent de s'appliquer à certains produits qui sont particulièrement importants pour les pays en développement. Une réduction des droits de douane et des obstacles non tarifaires au commerce des produits industriels se traduirait ainsi par d'importantes possibilités d'exportation pour ces pays. D'ailleurs, les négociations portant sur les produits industriels visent tout particulièrement la réduction, voire l'élimination, des obstacles au commerce des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Dans le domaine de l'industrie comme dans celui de l'agriculture, les PMA tireront des avantages supplémentaires de la décision relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (voir encadré 1).

D'autres aspects du Cycle de Doha concourent également à la réalisation de l'OMD 8. Les Membres de l'OMC œuvrent simultanément pour lever d'autres obstacles au commerce des marchandises. Le but des négociations sur la facilitation des échanges du Cycle de Doha est d'améliorer l'efficacité des transactions en accélérant le mouvement, la mise en circulation et le dédouanement des marchandises aux frontières, et

de réduire ainsi les coûts de transaction et de transit qui sont particulièrement importants pour les pays en développement enclavés, tout en accroissant les possibilités pour les petites et moyennes entreprises de se développer et de participer plus activement au commerce international.

Le Cycle de Doha englobe aussi les services, qui constituent l'activité économique prédominante dans quasiment tous les pays du monde; l'ouverture du commerce des services peut donc créer de nombreuses opportunités pour les pays en développement. Ces derniers ont manifesté leur intérêt pour de nombreux secteurs de services (y compris les services professionnels, les services informatiques et services connexes, les services de télécommunication, les services de construction et services d'ingénierie connexes, les services de distribution, les services relatifs à l'énergie, les services environnementaux, les services financiers, les services relatifs au tourisme et les services de transports), et pour la fourniture de services par le biais des différents modes identifiés par l'OMC, y compris la fourniture transfrontières de services et le mouvement temporaire des professionnels par-delà les frontières. Les négociations visant à offrir aux PMA un accès préférentiel aux services continuent également de progresser.

L'ouverture du commerce des services peut créer de nombreuses opportunités pour les pays en développement

En encourageant une plus grande ouverture des marchés dans les économies émergentes, les négociations du Cycle du développement de Doha augmenteront le potentiel d'échanges Sud-Sud, et les avantages qui en découlent pour les pays en développement. Cela peut être un résultat très important du Cycle de Doha.

En outre, le Cycle de Doha renforcerait le système commercial multilatéral en traitant la question des subventions à la pêche qui contribuent à la surpêche. Les négociations engendreront également une amélioration des règles existantes contre les pratiques commerciales déloyales. Le renforcement de la réglementation régissant le système commercial multilatéral sera bénéfique pour l'ensemble des Membres de l'OMC, mais ce sont les plus petits acteurs du commerce mondial qui en seront les principaux bénéficiaires, tout comme ils le seront du fait que le principe du traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des pays en développement régit tous les domaines de négociation du Cycle de Doha. Enfin, le Cycle de Doha conférera davantage de certitude



aux arrangements commerciaux en établissant des engagements contraignants pour les pays membres. L'encadré 2 donne un aperçu des estimations des gains auxquels donnerait lieu la conclusion du Cycle de Doha pour les pays en développement.

Pour résumer, la conclusion du Cycle de Doha constituerait une contribution essentielle de l'OMC à la réalisation des OMD. Le Cycle de Doha représente pour la communauté internationale une occasion unique de régler les questions de commerce international qui ne peuvent l'être dans le cadre d'autres instances.

Aide pour le commerce

La conclusion du Cycle de négociations de Doha permettrait aux pays en développement de se faire une plus large place dans le commerce mondial, mais il est désormais largement reconnu que tous ces pays n'y parviendront pas par la seule amélioration des possibilités d'accès aux marchés. Car bon nombre d'entre eux ne sont tout simplement pas en mesure de tirer parti de ces possibilités futures.

C'est précisément pour cette raison que l'initiative Aide pour le commerce a été lancée. Sa fonction centrale est de fournir une aide financière et technique aux pays en développement, en particulier aux PMA, pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités du côté de l'offre et leur infrastructure liée au commerce, et soient ainsi capables de développer leur production et leurs échanges. L'Aide pour le commerce facilite la mobilisation de ressources internationales destinées à réduire les contraintes du côté de l'offre et les goulets

d'étranglement des pays en développement. Sachant que l'aide au renforcement des capacités est l'un des indicateurs servant à mesurer l'état d'avancement des efforts axés sur l'OMD 8, il ne fait aucun doute que l'Aide pour le commerce a son rôle à jouer dans la réalisation des OMD.

L'Aide pour le commerce a son rôle à jouer dans la réalisation des OMD

À travers l'initiative Aide pour le commerce, l'OMC – en partenariat avec d'autres organisations internationales – contribue de manière significative à l'accroissement des échanges des pays en développement dans le commerce mondial et, de ce fait, à la concrétisation des aspirations en matière de développement. L'OMC sert de plate-forme aux actions d'un grand nombre d'acteurs (organisations internationales, banques régionales de développement, donateurs, société civile). C'est un exemple de partenariat en action. L'OMC consacre à l'Aide pour le commerce des réunions périodiques de son Comité du commerce et du développement et des discussions annuelles au sein de son Conseil général, ainsi que des examens globaux. Ces événements permettent de cibler les objectifs et d'évaluer les progrès de l'Aide pour le commerce.

Les engagements en faveur de l'Aide pour le commerce ont augmenté d'année en année, comme l'indique le graphique 4 (tous les chiffres mentionnés sont aux prix constants de 2008). En 2007, l'Aide pour le commerce a progressé de 20,6 pour cent par rapport à la période de référence 2002-2005, avec des engagements frôlant les 31 milliards de dollars EU

Encadré 2: Gains potentiels à l'issue de la conclusion du Cycle de Doha pour les pays en développement

D'après une étude récente d'Adler et al. (2009)¹, les gains sur le plan des termes de l'échange pour un groupe représentatif de 15 pays en développement dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des services sont estimés à 7,8 milliards de dollars EU, 38,9 milliards de dollars EU et 68,8 milliards de dollars EU, respectivement. Kinman et al. (2007)² montrent quant à eux que, en pourcentage du PIB, ces gains résultant de la conclusion du Cycle de Doha sont deux fois plus importants pour les pays en développement et trois fois plus importants pour les pays les moins avancés que pour les pays développés. Prenant en considération les effets de mesures telles que la facilitation des échanges et l'initiative Aide pour le commerce, Hoekman et Nicita (2010)³ montrent qu'une légère réduction des coûts des échanges peut multiplier les effets d'expansion du commerce du Cycle de Doha par deux ou plus. En outre, Adler et al. (2009) montrent que les gains de revenus que les pays en développement peuvent attendre de l'amélioration de l'accès aux marchés et de la facilitation des échanges suite au Cycle de Doha s'élèvent à 0,3 et 1,5 pour cent du PIB, respectivement. Dans un cas comme dans l'autre, le pourcentage d'augmentation est deux fois plus élevé que pour les pays développés. Enfin, Bouet et Laborde (2010)⁴ font valoir que non seulement l'échec du Cycle de Doha empêcherait un accroissement du commerce mondial, mais aussi qu'il accélérerait une tendance mondiale au protectionnisme qui réduirait le commerce mondial de 808 milliards de dollars EU. Ce rôle «préventif» du PDD représente les avantages systémiques qui découlent de l'adoption d'engagements contraignants et ayant force exécutoire. Les auteurs montrent que, sur le plan du revenu réel, environ les deux tiers des gains mondiaux résultant de ce rôle «préventif» reviennent aux pays en développement.

Sources:

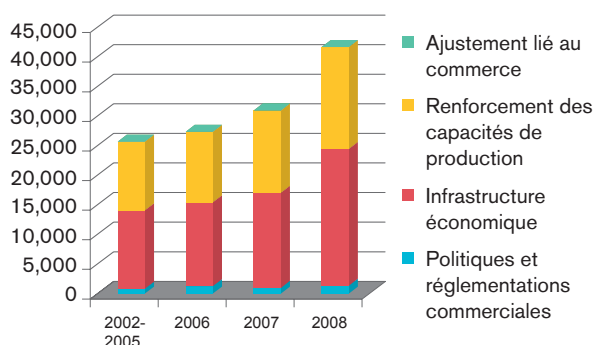
¹ Adler, M., Brunel, C., Hufbauer, G.C. et Schott, J.J. (2009), «What's on the Table? The Doha Round as of August 2009», Peterson Institute for International Economics Working Paper Series n° WP 09-6.

² Kinman, S. et Lodefalk, M. (2007), «What is at Stake in the Doha Round», *The World Economy* 30:8, pages 1305 à 1325.

³ Hoekman, B. et Nicita, A. (2010), «Assessing the Doha Round: Market Access, Transactions Costs and Aid for Trade Facilitation», *The Journal of International Trade and Economic Development* 19:1, pages 65 à 79.

⁴ Bouet, A. et Laborde, D. (2010), «Assessing the Potential Cost of a Failed Doha Round», *World Trade Review* 9:2, pages 319 à 351.

GRAPHIQUE 4: Progression de l'Aide pour le commerce à partir de la période de référence 2002-2005 (en millions de dollars EU)



Source: Base de données SNPC de l'OCDE.

(soit une hausse de 25,7 milliards de dollars EU). En 2008, ces engagements ont augmenté de façon encore plus spectaculaire: les chiffres préliminaires indiquent une progression de 35 pour cent, et un total de 41,7 milliards de dollars EU. Les flux d'Aide pour le commerce enregistrés en 2008 ont dépassé de 62 pour cent la moyenne de référence de 2002-2005.

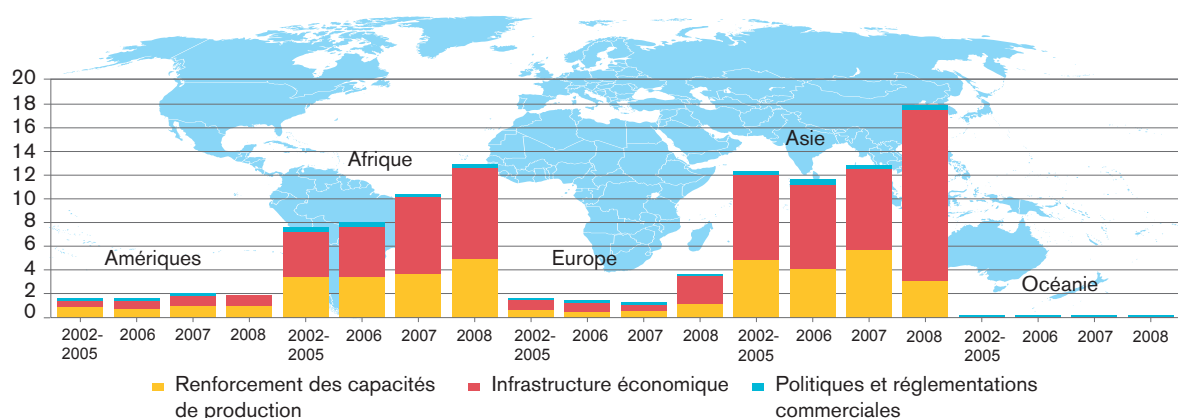
La distribution par région des flux d'Aide pour le commerce indique que toutes les régions ont bénéficié d'une augmentation des ressources allouées, par rapport à la période de référence (voir graphique 5). En 2008, l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Océanie ont en outre toutes enregistré une hausse des flux par rapport à 2007, tandis que les Amériques ont observé une légère baisse sur cette période. Bien que substantielle, l'Aide pour le commerce à destination des PMA et des pays à faible revenu appelle des efforts durables pour que ces pays continuent de bénéficier de nouvelles augmentations.

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, organisé à l'OMC en juillet 2009, a montré que l'initiative a pris racine et que les Membres, en particulier les pays en développement, se l'approprient de plus en plus.

L'un des points forts de l'Examen a été la présentation d'exemples concrets de l'Aide pour le commerce. La présentation du Corridor Nord-Sud – initiative conjointe du Marché commun d'Afrique orientale et australe, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement d'Afrique australe – a montré ce qui pouvait être accompli en conjuguant demande et offre, besoin et réponse, et engagement et responsabilité. Il en allait de même pour le Programme de coopération économique de la sous-région du Grand Mékong, visant à favoriser le développement par le resserrement des liens économiques en Asie du Sud-Est, ainsi que pour le Projet de développement et d'intégration méso-américain, qui est aussi conçu pour promouvoir l'intégration économique régionale.

L'Examen a été l'occasion de réaffirmer l'importance de la tenue d'examen réguliers pour mobiliser des fonds au titre de l'Aide pour le commerce, mettre en lumière les besoins des pays en développement et présenter des exemples de mise en œuvre effective. Dans ses remarques finales, le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a réaffirmé que l'Aide pour le commerce "était un exemple concret de cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial". L'Examen et ses résultats ont débouché sur le Programme de travail concernant l'Aide pour le commerce 2010-2011. Ce Programme fait la synthèse des progrès accomplis et entretient l'élan dans un certain nombre de domaines clés, y compris la mobilisation des ressources, la mise en œuvre de l'initiative, en particulier par le biais de la coopération

GRAPHIQUE 5: Distribution régionale des flux d'Aide pour le commerce (en pourcentage)



Source: Base de données SNPC de l'OCDE.



L'Aide pour le commerce en action : l'un des buts du projet concernant la sous-région du Grand Mékong est d'améliorer les liaisons de transport entre la Thaïlande et ses voisins et de promouvoir le développement grâce à des liens économiques plus étroits.

régionale, le suivi, et l'obtention d'une participation accrue du secteur privé.

Il est essentiel de maintenir le niveau des flux d'Aide pour le commerce. Les effets de la crise économique dans les pays développés et les pays en développement, y compris la pression croissante sur les finances publiques, font qu'il est encore plus nécessaire de maintenir les flux d'Aide pour le commerce et de les optimiser pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté.

De plus, l'initiative Aide pour le commerce a entraîné une augmentation sensible des efforts déployés à la fois par les donateurs et par les bénéficiaires pour intégrer effectivement le commerce dans les politiques de développement, les stratégies de développement national et sectorielles, les plans de développement régional et les stratégies d'aide. Les réponses apportées en 2009 par les pays partenaires à un questionnaire conjoint OMC/OCDE montrent que les pays en développement sont de plus en plus conscients de l'importance de ces efforts et qu'ils prennent des dispositions en ce sens. Les donateurs ont également été plus soucieux d'aligner leurs stratégies sur les besoins et les priorités des pays partenaires.

Le troisième Examen global de l'Aide pour le commerce aura lieu en 2011 et consistera principalement à évaluer l'impact de l'Aide pour le commerce sur la croissance économique, la création d'échanges et la réduction de la pauvreté. L'évaluation est une composante fondamentale de l'initiative, car il est important de démontrer, à la fois par des appréciations basées sur des preuves et par un retour d'information empirique, que l'Aide pour le commerce a les répercussions souhaitées en matière de développement.

L'OMC et l'OCDE poursuivent leur évaluation conjointe de l'Aide pour le commerce, qui sera présentée lors du troisième Examen global. Ce sera alors l'occasion

pour les partenaires internationaux de développement et pour les dirigeants politiques d'apprécier le fonctionnement de l'initiative à la lumière d'études de cas et d'exemples d'application de l'Aide pour le commerce «sur le terrain».

Le Cadre intégré renforcé aide les pays les moins avancés à se servir du commerce comme d'un moteur de croissance et de développement

L'OMC prend part à une initiative de renforcement des capacités appelée Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Cette initiative Aide pour le commerce a été créée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC en vue d'aider les pays en développement à améliorer leurs compétences techniques et leur capacité d'analyser et de mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la protection zoosanitaire et phytosanitaire. L'OMC participe aussi au Cadre intégré renforcé (CIR), spécifiquement destiné aux PMA (voir l'encadré 3).

L'Aide pour le commerce a une incidence réelle sur la capacité des pays de commercer. Elle est l'un des principaux modes de contribution de l'OMC à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, car l'importance accrue accordée à l'activité économique et le développement d'une infrastructure efficace ont des effets positifs très nets sur la réduction de la pauvreté et sur l'emploi dans les pays en développement. L'Aide pour le commerce peut aider à promouvoir la diversification des exportations et une approche multipartite de la définition des besoins et des priorités en matière de commerce.

Une autre réussite récente est à porter à l'actif de l'Aide pour le commerce: on reconnaît davantage l'utilité de la coopération Sud-Sud et d'autres formes de coopération pour générer des financements additionnels et renforcer encore les capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu. Il ne fait aucun doute que les activités Sud-Sud sont en passe de devenir des compléments de plus en plus indispensables aux activités financées par les donateurs. De même que la conclusion du Cycle de Doha, l'Aide pour le commerce est un facteur déterminant pour la réalisation des OMD.



Encadré 3: Le Cadre intégré renforcé

Les cibles de l'OMD 8 insistent sur la nécessité de répondre aux besoins des pays les plus pauvres, les plus défavorisés et les moins avancés (PMA) du système commercial multilatéral. Les PMA, de leur côté, reconnaissent l'importance du commerce pour stimuler la croissance à long terme, réduire la pauvreté et atteindre les OMD.

Pour se servir du commerce comme d'un moteur de croissance, les PMA doivent d'abord renforcer leurs capacités de production. Le Cadre intégré renforcé (CIR) est le mécanisme qui doit les aider à y parvenir. Dans le cadre du partenariat du CIR, les PMA joignent leurs efforts à ceux des donateurs, des organisations participantes (Fonds monétaire international, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale et OMC) et d'autres partenaires de développement en vue d'assurer leur développement commercial et de devenir ainsi pleinement acteurs et bénéficiaires de la croissance économique mondiale. Le CIR permet de traduire les besoins liés au commerce en priorités dans les stratégies de développement national des PMA et, de ce fait, de renforcer la coordination entre les donateurs et d'améliorer le dialogue entre les PMA et leurs partenaires de

développement. Par le biais de son Fonds d'affectation spéciale et par sa stimulation de l'Aide pour le commerce, le CIR facilite l'accès au financement pour les PMA.

Issu du «Cadre intégré» lancé en 1997, le CI renforcé est maintenant parfaitement opérationnel. À l'heure actuelle, 47 PMA participent à ce processus. En avril 2010, les engagements des donateurs en faveur du Fonds d'affectation spéciale du CIR se chiffraient à 182 millions de dollars EU, et les contributions reçues, encore en progression aujourd'hui, s'élevaient à 100 millions de dollars EU. Un certain nombre de projets ont été approuvés pour financement par le Fonds d'affectation spéciale du CIR; d'autres sont en cours d'examen.

Si certaines des priorités commerciales identifiées par les PMA grâce au processus du CIR peuvent être financées par le Fonds d'affectation spéciale, la grande majorité des activités doivent être financées par les partenaires de développement des PMA à travers des initiatives comme l'Aide pour le commerce. Le CIR aide les PMA à tirer le meilleur parti de l'Aide pour le commerce en contribuant à l'intégration du commerce dans les plans de développement national.

Pour plus de renseignements, voir l'adresse suivante: <http://www.integratedframework.org>.

Accès aux médicaments

L'un des objectifs primordiaux de l'OMC est de faire en sorte que la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle deviennent partie intégrante des objectifs plus vastes de politique publique dans le domaine de la santé publique.

L'OMC travaille activement avec d'autres organisations internationales, des représentants de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. Elle mène régulièrement des activités en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

L'OMC s'emploie à promouvoir activement la cible E de l'OMD 8, qui consiste à rendre les médicaments disponibles et abordables sur une base durable dans les pays en développement. Au cours de la dernière décennie, l'OMC a fortement orienté son action sur la santé publique et l'accès aux médicaments, en s'efforçant en particulier de clarifier la façon dont les flexibilités prévues par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) devraient être interprétés et mis en œuvre concernant la santé publique. Un moyen d'accès supplémentaire aux médicaments a notamment été créé.

L'OMC s'emploie à promouvoir activement la cible E de l'OMD 8, qui consiste à rendre les médicaments disponibles et abordables dans les pays en développement

La Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique fait toujours office de référence lorsqu'il s'agit de reconnaître les liens entre le système de l'OMC et la question plus vaste de politique publique qu'est la santé. Elle sert aussi de point de repère en matière de coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la santé publique. En rapprochant différentes politiques et divers domaines d'expertise, cette Déclaration a contribué à l'établissement d'un cadre plus solide pour la coopération multilatérale dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la santé publique et elle aide les gouvernements à utiliser les flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

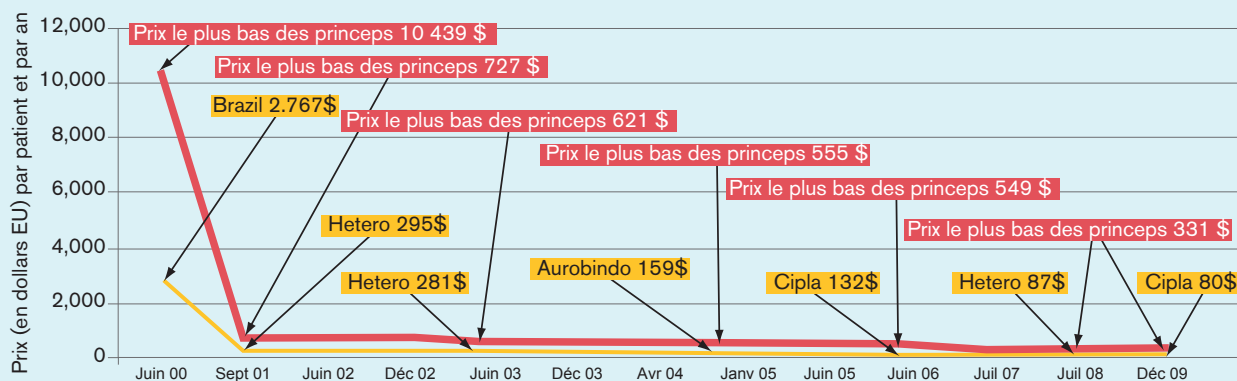
Par exemple, les pays n'ayant pas de capacités de fabrication suffisantes peuvent recourir de manière effective aux licences obligatoires par l'intermédiaire de ce qu'on appelle le «système prévu au paragraphe 6». Cela donne aux pays pauvres une flexibilité additionnelle dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC leur permettant d'avoir accès à des médicaments abordables. Le système «prévu au paragraphe 6», convenu en août 2003, permet de fabriquer des versions génériques des médicaments brevetés dans le cadre d'une licence obligatoire (c'est-à-dire



Encadré 4: L'accès aux médicaments et la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique

L'évaluation de l'accès aux médicaments est une tâche ardue, mais le prix, entre autres choses, constitue un facteur clé. La Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique a reconnu les préoccupations concernant les effets sur les prix tout en notant le besoin d'innovation. Depuis que la Déclaration a été adoptée en 2001, les prix de nombreux traitements ont chuté notablement, en partie en raison de la concurrence des génériques et des systèmes d'échelonnement des prix (voir le graphique ci après). Des études montrent également un accroissement considérable du recours aux flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC pour promouvoir l'accès aux médicaments.

Chute des prix des combinaisons de première intention dans certaines thérapies antirétrovirales de première intention contre le VIH-SIDA depuis 2000



Source: Extrait de MSF, *Untangling the Web of Price Reductions*, janvier 2010, <http://www.msfaaccess.org>.

sans le consentement du titulaire du brevet) à des fins d'exportation vers des pays qui ne peuvent pas fabriquer eux-mêmes les médicaments.

Le paragraphe 6 est la première modification qu'il a été convenu d'apporter à l'ensemble des règles de l'OMC issu du Cycle d'Uruguay, ce qui traduit l'importance que les Membres de l'OMC ont accordée à la question de l'accès aux médicaments. L'idée que l'Accord sur les ADPIC sous-tend un cadre équilibré et flexible pour la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle adapté aux programmes politiques plus vastes des pays a donc été renforcée, ainsi que l'idée que l'Accord sur les ADPIC et les flexibilités qu'il contient s'inscrivent dans le cadre d'une action nationale et internationale plus vaste visant à faire face aux problèmes de santé publique.

Depuis que la Déclaration de Doha a été adoptée, des faits nouveaux importants intervenus à l'OMC et ailleurs ont déjà eu une incidence positive sur l'accès aux médicaments dans les pays en développement: mise à disposition des médicaments nécessaires – en particulier les médicaments antirétroviraux pour lutter contre le VIH/SIDA – à moindre coût, renforcement du financement international et recours aux flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC pour démultiplier l'accès aux médicaments. Ces faits nouveaux ont des répercussions importantes sur la cible E de l'OMD 8 et, d'une façon plus générale, ils favorisent aussi la cible B de l'OMD 6, qui consiste à atteindre l'accès universel aux traitements contre le VIH/SIDA.

Au-delà de l'OMD 8

La contribution apportée par l'OMC à la réalisation des OMD va au-delà de l'OMD 8. Les activités de l'OMC ont aussi une incidence sur l'OMD 7, qui est d'assurer un environnement durable et de protéger la biodiversité. L'Accord instituant l'OMC reconnaît que les rapports des Membres dans le domaine économique devraient être orientés d'une façon qui permette «l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable».

Il n'existe pas d'accord spécifique traitant des questions environnementales, mais les Membres de l'OMC mènent néanmoins des négociations qui examinent le lien entre commerce et environnement, en évaluant leurs incidences réciproques et en œuvrant au renforcement de leur soutien mutuel. Par exemple, les Membres négocient actuellement sur la question de l'établissement des disciplines spécifiques concernant les subventions à la pêche, qui contribuent à la surpêche. Une réduction notable de ces subventions aurait un effet positif sur la préservation des stocks de poissons de nos océans qui sont en diminution. Ce résultat favorisera l'OMD 7, tout comme les négociations qui ont également lieu au sujet de l'ouverture du commerce des biens et services environnementaux, qui aiderait à stimuler le commerce mondial dans ce domaine. Le renforcement de la capacité des pays d'obtenir des biens environnementaux de bonne qualité et de diffuser des technologies environnementales à moindre

coût améliorerait l'accès aux marchandises et aux technologies qui peuvent contribuer à la protection de l'environnement.

Les activités de l'OMC ont également une incidence fondamentale sur l'OMD 1, qui est de réduire la pauvreté et la faim. Même si la relation entre un commerce ouvert et la croissance est relativement

complexe, il est largement reconnu que les travaux de l'OMC ont une incidence sur la réalisation de l'OMD 1 parce qu'un commerce ouvert, accompagné de politiques nationales et internationales saines, peut favoriser la croissance et la lutte contre la pauvreté. La réalisation de l'OMD 1 aidera donc les pays à réaliser leurs objectifs sociaux et à atteindre tous les OMD.

Résumé

Les travaux de l'OMC sont pertinents pour la réalisation d'un certain nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'OMD 8, qui reconnaît que, pour que les pays plus pauvres atteignent les autres OMD, il est essentiel de mettre en place un environnement international propice. La contribution de l'OMC à la création d'un système commercial multilatéral stable est donc essentielle pour établir un environnement mondial plus favorable pour les pays en développement.

Étant donné que la plupart des Membres de l'OMC sont des pays en développement, l'un des principaux objectifs de l'Organisation est de faire en sorte que ces derniers profitent du commerce international de façon équitable comme les pays qui sont mieux lotis. L'un des objectifs fondamentaux du Cycle de négociations commerciales de Doha est de s'assurer que les pays en développement se voient accorder des possibilités commerciales qui amélioreront leurs perspectives de croissance et de développement. Une conclusion positive du Cycle de Doha apportera une contribution notable à la réalisation des OMD.

Dans le secteur agricole tout comme dans le secteur non agricole, une plus grande ouverture du commerce procurera de nombreux avantages, tandis que l'ouverture du commerce des services peut offrir de nombreuses possibilités aux pays en développement. Toutefois, certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, auront besoin de l'assistance technique et financière de la communauté internationale pour être en mesure de tirer profit des possibilités qu'une conclusion positive du Cycle de Doha offrirait.

L'initiative Aide pour le commerce, dont l'OMC est l'un des principaux promoteurs, est un élément essentiel pour tirer profit des avantages issus de l'ouverture du commerce. Son objectif primordial est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à améliorer leurs capacités de production et à renforcer leur infrastructure liée au commerce. Étant donné que le renforcement

des capacités est une caractéristique importante de l'OMD 8, il est essentiel que les engagements en matière d'Aide pour le commerce soient soutenus et renforcés.

L'OMC s'emploie à promouvoir activement la cible E de l'OMD 8 qui est de rendre disponibles et abordables les médicaments sur une base durable dans les pays en développement. Les pays n'ayant pas de capacités de fabrication suffisantes peuvent recourir de manière effective aux licences obligatoires par l'intermédiaire de ce qu'on appelle le «système prévu au paragraphe 6», qui accorde aux pays pauvres une flexibilité additionnelle dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC leur permettant d'avoir accès à des médicaments essentiels abordables.

Les activités de l'OMC ont également une incidence sur la réalisation des autres OMD, en particulier l'OMD 1, l'objectif transversal qui consiste à éliminer la pauvreté et la faim. Les travaux de l'OMC sur l'ouverture du commerce des biens environnementaux contribuent aussi à la réalisation des OMD, tout comme ses efforts en vue d'accroître les flux de technologie et d'innovation.

Dans cette optique, l'OMC continuera d'unir ses forces à celles d'autres organisations internationales et d'autres acteurs pour que les OMD deviennent réalité. Des efforts importants et harmonieux sont nécessaires si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'OMC est fermement déterminée à soutenir ces efforts.

Depuis 2000, la communauté internationale a considérablement œuvré à la réalisation de l'OMD 8: des progrès ont été faits dans le cadre du Cycle du développement de Doha, l'Aide pour le commerce en faveur des pays pauvres a connu des avancées notables et l'accès aux médicaments s'est amélioré. Cependant, notre mission n'est pas terminée. Nous devons nous appuyer sur les progrès accomplis afin de garantir la réalisation de notre objectif d'ici à 2015. Il est urgent d'éradiquer la pauvreté!

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Web de l'OMC: www.wto.org/objectifsmillenaire.

ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

recherche

sur ce site

enregistrement

contactez-nous

L'OMC

NOUVELLES

DOMAINES

RESSOURCES

DOCUMENTS

ECHANGES

english

español

accueil > l'omc > omd



OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'OMC et les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** établis par les Nations Unies sont huit objectifs de développement international que les 192 membres de l'ONU et un certain nombre d'organisations internationales ont convenus d'atteindre d'ici à 2015 afin de mettre un terme à la pauvreté. Il s'agit notamment de la diminution de l'extrême pauvreté, de la réduction des taux de mortalité infantile, de la lutte contre les épidémies telles que le VIH/SIDA, et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

L'OMC est principalement concernée par l'**OMD 8**, à savoir la construction d'un partenariat mondial pour le développement. Cependant, ses activités se rapprochent également d'autres objectifs tels que l'OMD 1, qui vise à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim. En fait, les OMD ne peuvent pas être pris isolément, ils sont tous liés entre eux.

> [Liste complète des Objectifs du Millénaire pour le développement](#)

Pour en savoir plus sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

- > Nations Unies
- > Programme des Nations Unies pour le développement

Nouvelles

- **29 juin 2010:** [M. Lamy: Une conclusion rapide du Cycle de Doha nous aidera à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement](#)
> [Discours](#)
🔊 [Audio: Discours de Pascal Lamy \(en intégralité\)](#) (uniquement en anglais)
- **20 mai 2010:** [M. Lamy — "Les Nordiques dans le vent de la mondialisation"](#)
- **14 décembre 2009:** [Lamy plaide en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'OMC et le CCI](#)
> [Autres nouvelles sur les objectifs du Millénaire pour le développement](#)

Introduction

Le commerce international peut engendrer croissance économique et développement, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est à l'avant garde des efforts déployés pour que cela se concrétise dans les pays en développement. En réalité, c'est là toute la raison d'être de l'OMC et des négociations commerciales du Cycle de Doha. Les avantages en matière d'économie et de développement découlant du système commercial multilatéral peuvent contribuer grandement à aider les pays à atteindre les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU, qui vise à réduire l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Cette section présente [la relation entre l'OMC et les Objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#) établis par les Nations Unies. Elle examine comment la réalisation de ces objectifs est favorisée par:

- [la participation des pays en développement au système commercial multilatéral](#)
- [les négociations du Cycle du développement de Doha, qui visent à corriger certains déséquilibres des règles commerciales ayant entravé l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale](#)
- [l'initiative "Aide pour le commerce", dont l'objectif est d'aider les pays en développement à participer au commerce international et à récolter les avantages qui en découlent](#)
- [les efforts déployés pour accroître l'accès à des médicaments abordables dans les pays en développement](#)
- [Au delà de l'OMD 8.](#)

**8**
OMD 8:
Mettre en place un partenariat pour le développement

Cible A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Cible B Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)

Cible C Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

Cible D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement

Cible E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible F En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

Résumé

contactez-nous : Organisation mondiale du commerce, rue de Lausanne 154, CH-1211 Genève 21, Suisse

Crédits photos

Photos de couverture: en haut à droite: Shutterstock/Tomasz Gulla;
au centre: Jay Louvion; toutes les autres photos: Getty.

Page 8: ADB photo library/Takeshi Takahara

